Fiche de données de sécurité (FDS)

LR -37°C PROTECT NG

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015
Date de révision : 07/08/2017

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : LR -37 Protect NG
Forme du produit : Mélange
Code du produit : 08022xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes
Utilisation de la substance/mélange : Liquide pour circuit de refroidissement automobile

Utilisations déconseillées
Pas d'informations complémentaires disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

C.A.I.
ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve les Maguelone - France
04 67 42 30 12
info@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Acute Tox. 4 : H302
STOT RE 2 : H373
Texte complet des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - *Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :*
Pas d'information complémentaire disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Pictogramme de danger (CLP)

Composants dangereux :
Ethylène glycol

Mentions d'avertissement (CLP) : ATTENTION
Mentions de dangers (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou prolongées
Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soignesement après manipulation
P260 - Ne pas respirer les poussières/vapeurs/gaz/fumées/aérosols
P337+P313 - Si l'irritation occulaire persiste : consulter un médecin
P301+P312 - En cas d'ingestion / si malaise : consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformémeent à la règlementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entrainent pas la classification : Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Nom Chimique	Concentration	N°CE	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Ethylene glycol	50 % < C < 80 %	(N° CAS) 107-21-1 (N° EINECS) 203-473-3 (N° REACH) 01-2119456816-28		STOT RE 2, H373 Acute Tox. 4, H302

Texte des phrases R et H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Consulter un spécialiste si la douleur persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.
Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2 Symptomes et effets, aigus et différés

Symptomes/lésions après inhalation : Pas de donnée disponible.
Symptomes/lésions après contact avec la peau : Pas de donnée disponible.
Symptomes/lésions après contact oculaire : Pas de donnée disponible.
Symptomes/lésions après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse résistante à l'alcool. Poudre sèche. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Pas de donnée disponible.

5.2 Dangers particuliers de la substance

Réactivité en cas d'incendie : Dégagement possible de gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Endiguer et contenir l'épandage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans le domaine public. Éviter la pénétration dans les égouts et eaux potables.

6.3 Méthodes et materiel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Pomper le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.
Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Transvaser le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.

6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.
Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas mettre en contact avec les oxydants forts.
Maintenir à température ambiante. Ne pas fumer. Il est recommandé :
- Emballage : aciers revêtus ; aluminium ; matières plastiques.
- Emballage ***INCOMPATIBLE*** : acier galvanisé.
- D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3 Utilisations finales particulières

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :
Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et arrêté français du 30/06/04, version consolidée du 05/07/2013

France	VME	VLE
Ethylene Glycol	52 mg/m3	104 mg/m3
	20 ppm	40 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition

Éviter les contacts prolongés avec la peau. Se laver à l'eau et au savon après contact accidentel.

Protection de mains : Porter des gants appropriés PVC/neoprene/caoutchouc nitrile.
Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau en coton majoritaire.
Protection des voies respiratoires : Appareil de protection respiratoire non obligatoire si la ventilation est suffisante.

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide, violet fluo
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: 8,3
Point de fusion / de congélation	: - 37°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 106°C
Point d'éclair	: >100°C (PA)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,07 (PA)
Solubilité	: Complétement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Log Pow : 1,36 Ethylene Glycol

RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Stable dans les conditions normales
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales de manipulation
Possibilités de réactions dangereuses	: Aucunes dans les conditions normales
Conditions à éviter	: Aucunes dans les conditions normales
Matières incompatibles	: Ne pas mettre en contact avec les acides et bases forts.
Produits de décomposition dangereux	: Fumée. Oxydes de carbone, aldéhyde acétique.

RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aigue	: Nocif en cas d'ingestion
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles	: Non classé

RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
Persistance et dégradabilité	: Facilement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation	: Ethylene glycol : - 1,36
Mobilité dans le sol	: Pas d'information sur le produit fini
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Pas d'information sur le produit fini
Autres effets néfastes	: Pas d'information sur le produit fini

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Évacuer sur des sites de décharge autorisés Détruire conformémeént aux règlements de sécurité locaux en vigueur
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement
Code Européen des déchets	: Pas d'information sur le produit fini

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU

Non règlementé.

14.2 Désignation offcielle de transport de l'ONU

Non règlementé.

14.3 Classes de danger pour le transport

Non règlementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non règlementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non règlementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non règlementé.

RUBRIQUE 15 : Informations règlementaires

15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlementation EU
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2 Directives Nationales
France

Code la sécurité sociale : Tableaux des maladies professionnelles n°84
Code du travail : Art R 4624-19 et R 4624-20.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

RUBRIQUE 16 : Autres Informations

Phrases H	
Acute Tox. 4	Toxicité aigue (voie orale), Catégorie 4
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H373	Risque présumé d'effets graves pour le sorganes

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.